

Paie CBRH

Plan de paie 07/12/2018

■ Plan de paie 07/12/2018

■ Sommaire

1. PREAMBULE	3
Plan de paie.....	3
Informations.....	3
Préconisation	3
2. FUSION AGIRC-ARRCO	5
3. DSN	6
Composant de base assujettie 05.....	6
4. PLAN DE PAIE	7
Sommes isolées.....	7
5. PLAN DE PAIE DU 25 OCTOBRE 2018	8
DSN.....	8
Dédution forfaitaire spécifique	8
Prélèvement à la source.....	10
Abattement applicable aux contrats cours (1/2 SMIC)	10
Assiette.....	10
Plan de paie.....	10
Jours RTT acquis.....	10
Complément allocations familiales	11

1. Préambule

Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **07122018, 0001**.

Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de paie CBRH ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour à compter du plan de paie du 1^{er} octobre 2018.

Préconisation

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
Acquis
Pris

Absence 2
Acquis
Pris

Absence 3
Acquis
Pris

Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Eléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques

Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé historique

Cumul édité en bas de bulletin

Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1
Libellé

Champ 2
Libellé

Champ 3
Libellé

Calendrier

Édité en Gestion en jours

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0

Nb de zones libres montant 0

eMail

eMail envoyé via Serveur

Suffixe date sur le nom des fichiers de virement

Virement SEPA US

2. Fusion AGIRC-ARRCO

Ce plan de paie apporte des paramétrages en vue de la fusion de l'Agirc et de l'Arrco applicable au 01/01/2019. Vous trouverez toutes les informations dans la [KB0023881](#) disponible sur le portail Cegidlife.

3. DSN

Composant de base assujettie 05

Nous modifions la fonction BU94 « Cumul composant 05 » qui devient :

Prédéfini	CEGID	Code	BU94	Libellé	Cumul composant 05
Résultat attendu	Numérique	Thème DSN	Rémunération	Libellé abrégé	Cumul compos 05

Commentaire

Ligne n° 01

Condition SI

01F (FSA PSE MSA ↔ SAT X) THN
02 BUL CUMULCOMPOSANT05 ELS SAM 0

Cela concerne la transmission de l'information suivante des cotisations dans le segment S21.G00.79.001 « Type de composant de base assujetti :

Composant base assujettie URSSAF 05 -Contributions patronales destinées au financement des prestations de re

En effet, pour les salariés dépendant de la MSA, cette information n'est pas attendue en DSN.

4. Plan de paie

Sommes isolées

Les cotisations de sommes isolées n'étant plus nécessaire, nous les retirons des profils.

5. Plan de paie du 25 octobre 2018

DSN

Déduction forfaitaire spécifique

Pour une meilleure gestion de la déduction forfaitaire spécifique, nous apportons une rubrique qui permettra cela : la rémunération 69N6 « Déduction forfaitaire spécifique ».

Rémunération : 69N6 Déduction forfaitaire spécifique

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 69N6 | Libellé: Déduction forfaitaire spécifique

Nom court: DSN DFS

Thème: Abattements

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

À exclure du calcul du maintien | À exclure du calcul de la paie à l'envers

Participe au calcul des IJSS

À ajouter dans le coût global du salarié

A compter des paies de novembre 2018 déclarées en DSN du 5 ou 15 décembre, elle permettra de renvoyer le montant de la déduction forfaitaire spécifique dans les autres revenus avec le typage correspondant.

Rémunération : 69N6 Déduction forfaitaire spécifique

Caractéristiques Calcul Validité Déclarations DSN

Type de calcul effectué **Montant**

Base & Taux & Coefficient & Montant				
	Base	Taux	Coefficient	Montant
Type	Eléments variables			Variables de paie
Valeur				CIO8
Montant		DSN Déduction forfait...
Quantité	Quantité			
Imprimable/Décimales	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 2

Mini & Maxi	
Type	Valeur
Minimum	<<Aucun>>
Maximum	<<Aucun>>

Variable de paie CIO8

Variable : CIO8 DSN Déduction forfaitaire spéc.

Prédéfini **CEGID**

Code **CIO8**

Libellé **DSN Déduction forfaitaire spéc.** Nature **Calcul**

Thème **Calcul de la paie**

Type de base	Base	Opérateur
Montant rémunération	6000	-
Montant rémunération	6002	+
Base rémunération	69N6	FIN

La base saisissable de la rémunération 69N6 vous permet de saisir les régularisations d'abattement.

Cette rémunération est ajoutée au profil 022 « Abattement frais professionnels ».

Prélèvement à la source

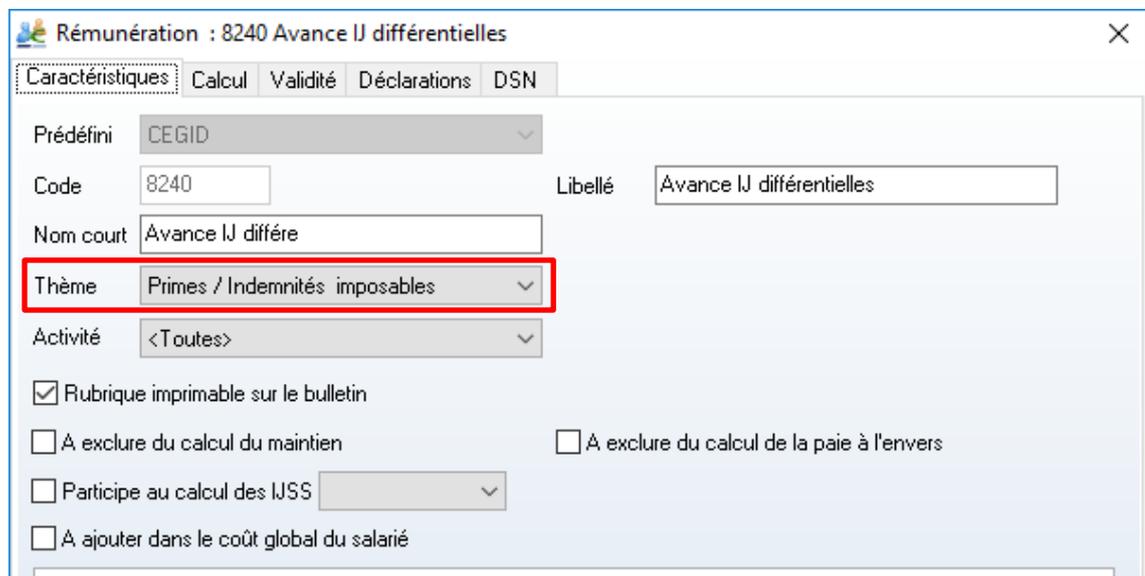
Abattement applicable aux contrats cours (1/2 SMIC)

Mise à jour de l'élément national 0580 « Demi SMIC » à la valeur de 615€ au 01/10/2018

Bofip BOI-BAREME-000037-20180515, paragraphe 30

Assiette

Modification du thème de la rémunération 8240 « Avance IJ différentielles » pour qu'elle soit prise en compte dans l'assiette du PAS (cotisation 99P0).



Rémunération : 8240 Avance IJ différentielles

Caractéristiques | Calcul | Validité | Déclarations | DSN

Prédéfini: CEGID

Code: 8240 | Libellé: Avance IJ différentielles

Nom court: Avance IJ différé

Thème: Primes / Indemnités imposables

Activité: <Toutes>

Rubrique imprimable sur le bulletin

À exclure du calcul du maintien | À exclure du calcul de la paie à l'envers

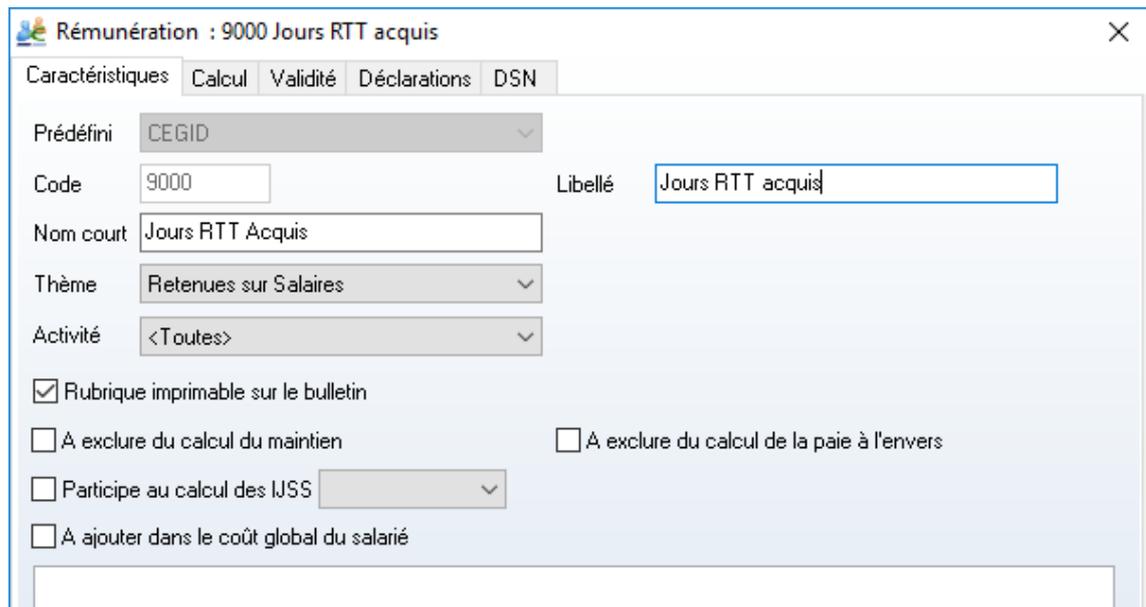
Participe au calcul des IJSS

À ajouter dans le coût global du salarié

Plan de paie

Jours RTT acquis

La zone montant de la rémunération 9000 « Jours RTT acquis » devient « élément permanent » au lieu d'« élément variable ».



Complément allocations familiales

Les cotisations 54Y4 « Limite 1.6 SMIC antérieure 2 », 54Y6 « Régul manuelle 1.6 SMIC antérieure », 54Y8 « Limite 1.6 SMIC antérieure », 54Z0 « Limite 3.5 SMIC antérieure » et 54Z2 « Base complément AF antérieure » n'étant plus à utiliser, sont retirées des profils.